
A



Actares Bulletin 53

Editorial
2

Saison 2026
6

Shareholder
Services
Providers
3

Agenda,
impressum
8

Editorial

Chers lecteurs et chères lectrices,

L'actionnariat n'apparaît généralement pas dans l'organigramme d'une entreprise cotée en bourse. Il doit pourtant prendre des décisions importantes: approuver l'augmentation ou la réduction du capital, élire le conseil d'administration et approuver les modifications des statuts. Dans certaines sociétés, les actionnaires sont aussi nombreux que la population d'une grande ville suisse.

2

Plus la gestion de cet important collectif est complexe, plus les grandes entreprises font appel à des prestataires externes. Si vous détenez des actions, vous avez déjà vu leurs noms – Computer-share, Nimbus, Devigus – sur les enveloppes-réponses que vous recevez avec la convocation à l'assemblée générale.



Dans le sujet principal de ce numéro, nous jetons un regard dans les coulisses de l'un de ces prestataires. Et nous découvrons qu'ils font bien plus que simplement envoyer des invitations: ils sont les artisans de l'assemblée générale numérique.

Roger Said, directeur

Les artisans des assemblées numériques

Services aux actionnaires: cap sur les plateformes du futur pour les assemblées générales

3

Le sujet principal

«D'un point de vue technique, la distinction entre participation physique et participation virtuelle tend à disparaître.»

Inscrite dans le Code des obligations depuis le XIX^{ème} siècle, la société anonyme a grandement évolué. Pendant plus d'un siècle, les actionnaires se réunissaient en personne et votaient à main levée. Aujourd'hui, les assemblées générales se digitalisent: un nombre restreint mais croissant d'entre elles se déroule de manière virtuelle, c'est-à-dire sans public physique, ou de manière hybride, avec une partie du public présente virtuellement et l'autre physiquement.

Une numérisation croissante

Même si les assemblées entièrement virtuelles restent l'exception, la digitalisation de ces réunions ne cesse de progresser. Après le passage au nouveau

millénaire, les télévotants ont fait leur apparition. Devenus incontournables, ces petits boîtiers permettent de voter sur place par radiofréquence. De plus, des centaines de milliers d'actionnaires votent désormais avant même le début de l'assemblée générale, par le biais de portails en ligne.

La numérisation des assemblées générales est mise en œuvre et pilotée par les Shareholder Services Providers (SSP). «Dès le départ, nous avons pris en charge le volet informatique de cette transition numérique», déclare Arturo Devigus, fondateur et directeur de Devigus Engineering. Ce prestataire helvétique de premier plan gère plus de 1,4 million d'actionnaires pour des entreprises comme Holcim, Nestlé, Novartis, Swiss Life et UBS.

Véritable passerelle entre l'entreprise et ses investisseurs, les SSP tiennent les registres des actionnaires, gèrent leurs données, envoient les convocations et recueillent les inscriptions, à l'instar des procurations. Le jour J, ils pilotent la logistique technique, gèrent le contrôle des accès, tiennent la liste des présences, recensent les votes et documentent les étapes de l'assemblée générale. De plus, certains prestataires assistent les sociétés anonymes

dans leurs opérations sur titres – versements de dividendes, augmentations de capital, fractionnements d'actions ou conversions de titres – et génèrent les données de reporting.

Un système unique pour l'ensemble des opérations

Pour les actionnaires présents physiquement, le numérique opère souvent en coulisse, mais leurs interventions n'en sont pas moins saisies sous forme digitale. Ainsi, lors d'une assemblée générale hybride, les participants et participantes sur place sont enregistrés lors du contrôle des accès par le même système que ceux qui se connectent depuis leur ordinateur à la maison. Il en va de même pour les scrutins: qu'un actionnaire vote dans une salle à Lausanne ou derrière son écran en Australie, l'ensemble des suffrages sont recensés et centralisés en temps réel. Alors que le matériel nécessaire à ces processus était autrefois installé sur le lieu de l'événement, le traitement des données s'effectue désormais dans des centres de traitement informatique externes. Pour Arturo Devigus, cela signifie que «d'un point de vue technique, la distinction entre participation physique et participation virtuelle tend à disparaître.» En fin de compte, toutes les

«Tout doit être mis en œuvre et documenté dans le respect du droit, moyennant au surplus une implémentation technique sans accroc.»

opérations liées au registre des actions et à l'assemblée générale transitent par une seule et unique plateforme intégrée.

Le registre des actions évolue lui aussi. Au-delà de la dématérialisation attendue des données, il dispose désormais d'interfaces avec les banques dépositaires et SIX Group, l'opérateur de la Bourse suisse. Les mutations, telles que les nouvelles inscriptions, les radiations ou les changements d'adresse, sont automatiquement synchronisées, sans qu'aucun échange de courrier postal ou électronique ne soit nécessaire entre les parties concernées.

Le recours à l'intelligence artificielle ouvre par ailleurs de nouvelles perspectives, notamment pour la traduction et la transcription simultanées des interventions orales ou pour le traitement des documents papier reçus avant l'assemblée générale.

Le droit des sociétés anonymes exige de la fiabilité

Le nouveau droit des sociétés anonymes est entré en vigueur le 1er janvier 2023. L'article 701 du Code des obligations permet désormais de recourir aux médias électroniques, constituant ainsi le socle juridique des assemblées virtuelles et hybrides. La loi impose toutefois certaines exigences à cet effet. La possibilité de tenir des assemblées virtuelles doit d'abord être ancrée dans les statuts (les assemblées hybrides sont en revanche possibles sans modification statutaire).

Ensuite, les participants et participantes doivent être connectés par l'image et le son, respectivement en mesure de suivre la réunion en direct, de s'exprimer et de voter. Les entreprises doivent enfin garantir l'identité desdits participants et l'intégrité des résultats du scrutin.

Les exigences posées à l'égard des SSP leur imposent principalement d'exécuter et de documenter les opérations en accord avec le droit, de même que de garantir une mise en œuvre technique sans accroc. Selon Arturo Devigus, le principe d'immédiateté inscrit dans la loi implique que «l'ensemble des participants doivent bénéficier d'un accès égal à l'information». Cela suppose que les intervenants et intervenantes virtuels soient à même de suivre depuis leur ordinateur ce qui se passe en salle et que les personnes présentes sur place puissent interagir avec eux par l'image et le son.

L'identité des participants virtuels est vérifiée par le biais d'une inscription préalable, requérant une adresse électronique et un numéro de téléphone. Si ces personnes souhaitent prendre la parole pendant la réunion, elles doivent présenter une pièce d'identité officielle face à la caméra afin de valider sa conformité avec l'image diffusée en direct.

Des scénarios d'urgence pour garantir la sécurité juridique

Devigus Engineering met en place des solutions techniques en vue d'assurer le bon déroulement des assemblées générales virtuelles et hybrides. L'entreprise utilise des systèmes dotés d'une sécurité double ou multiple, ne fait appel qu'à des centres de données particulièrement fiables au bénéfice d'une connexion internet stable et surveille les performances en continu.

Que se passe-t-il si une panne survient en dépit des mesures de sécurité instaurées? On a alors recours à des plans d'urgence. «De tels scénarios sont planifiés minutieusement», explique Arturo Devigus. «Cela peut notamment impliquer qu'un scrutin doive être organisé sans boîtiers de vote électronique. Du

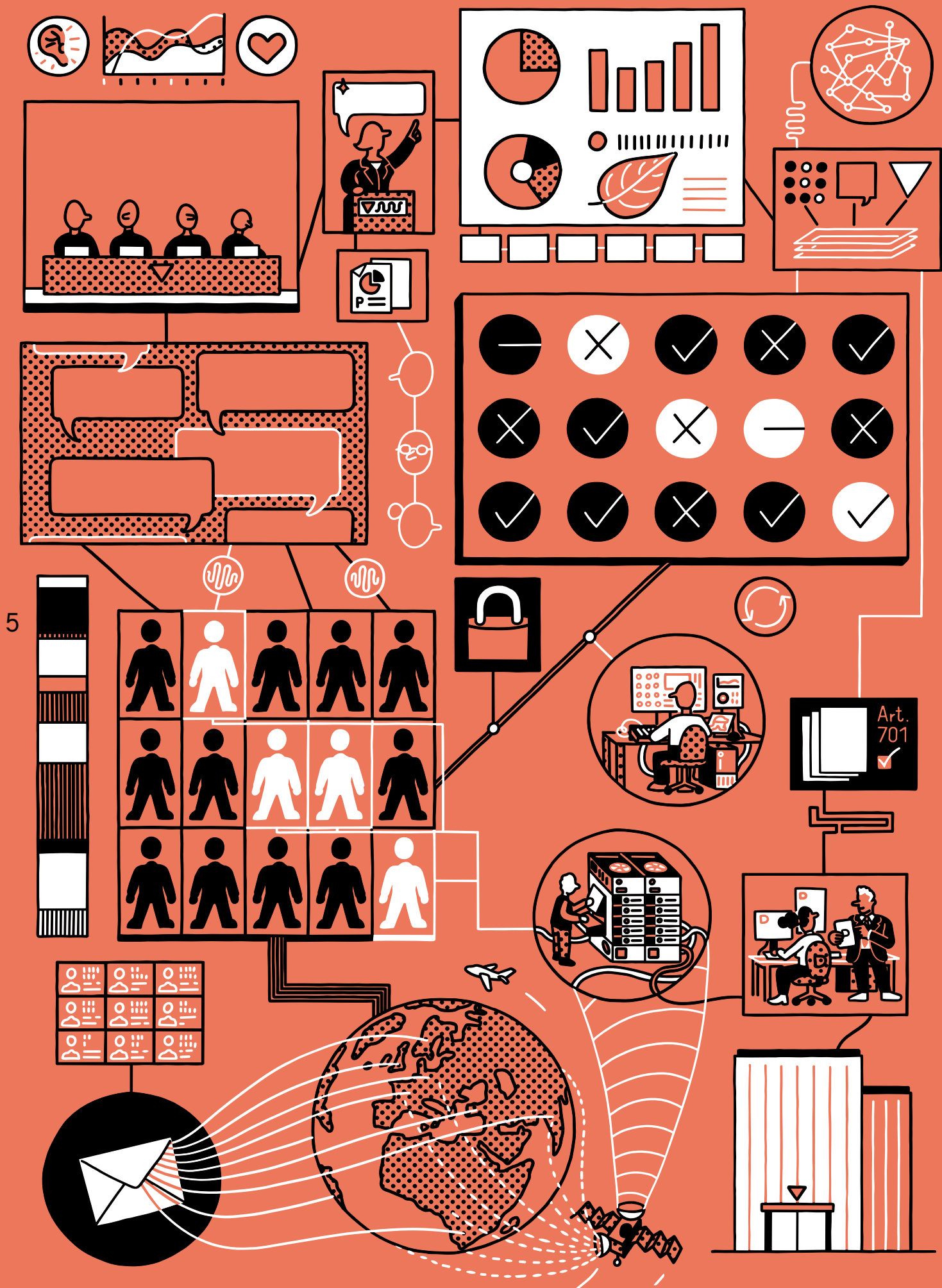
matériel de secours reste ainsi toujours à disposition sur place pour dépouiller manuellement ou scanner les votes négatifs et les abstentions.» Sans ces mesures d'urgence, la moindre défaillance technique rendrait les décisions de l'assemblée juridiquement contestables ou obligerait l'entreprise à reconvoquer l'assemblée.

En outre, il doit exister des pistes d'audit pour tout ce qui se passe sur la plateforme numérique. On doit pouvoir retracer précisément les opérations en temps et en heure de chaque actionnaire: connexion, inscription à l'assemblée générale, délégation des droits de vote, vote, etc.

Que nous réserve l'avenir? Arturo Devigus se souvient du scepticisme qui régnait lors de l'introduction des télévotants en salle. Aujourd'hui, ces outils sont communément admis. Désormais, 20 à 30 % des actionnaires votent par voie électronique avant même l'assemblée générale, et cette tendance est à la hausse. C'est pourquoi Arturo Devigus est convaincu que l'assemblée générale virtuelle ou hybride finira, elle aussi, par s'imposer sur le long terme. «La technologie est prête», affirme-t-il, «ce n'est plus qu'une question d'acceptance». Et celle-ci, il en est certain, grandit à chaque assemblée générale virtuelle menée à bien.

Fondée en 1987 par Arturo Devigus, Degivus Engineering opère depuis 2000 en tant que Shareholder Services Provider. D'un simple système destiné à la préparation des assemblées générales est née une plateforme globale dédiée à la tenue des registres des actions et à l'organisation des assemblées. Basée à Rotkreuz, l'entreprise compte aujourd'hui 25 collaborateurs. Plus de 40 sociétés anonymes font appel à ses services, parmi lesquelles Amrize, Holcim, Nestlé, Novartis, Swiss Life et UBS.

www.devigus.com



Saison 2026



Actares durcit un critère relatif aux conflits d'intérêts et certaines entreprises accusent un retard en matière de lutte contre le changement climatique.

6

Rétrospective

«Les entreprises pharmaceutiques doivent rechercher des solutions équitables lors des négociations des prix.»

La responsabilité sociale de l'industrie pharmaceutique est le fil conducteur du dialogue d'Actares avec Novartis et Sandoz. Lors de la saison actuelle des assemblées générales, Actares a rappelé à Sandoz son rôle de fournisseur de base de médicaments essentiels en Europe. Dans ce rôle, l'entreprise doit rechercher des solutions équitables lors des négociations de prix avec les autorités. La fixation des prix des médicaments a également été un thème central avec Novartis. Actares a critiqué l'approche de Novartis, la jugeant difficilement compréhensible. L'entreprise semblerait se plier sans résistance aux souhaits des États-Unis, mais manquerait du respect nécessaire en-

vers les autorités européennes. Actares se demande s'il n'y a pas le risque que l'Europe, avec ses systèmes de santé stables et son excellente recherche fondamentale, finance les innovations, tandis que les États-Unis génèrent principalement des coûts de distribution élevés.

La responsabilité sociale des entreprises

D'autres questions d'intérêt social ont également donné lieu à des critiques à propos de Novartis: d'une part, le salaire du PDG, qui dépasse les 25 millions de francs. Actares a rappelé le slogan de l'entreprise «Reimagining medicine, together»: cette vision est-elle vraiment mise en pratique lorsque le PDG gagne environ 400 fois plus que les collaborateurs et collaboratrices aux salaires les plus bas? D'autre part, Actares a souligné des lacunes dans les rapports sur les questions relatives au personnel: les données sur les écarts salariaux entre les sexes ne prennent en compte qu'un sixième du personnel et les résultats d'une enquête sur leur implication ne sont pas publiés.

Chez Nestlé, il y a toujours des hauts et des bas. En matière de climat, l'entreprise répond en grande partie aux

exigences d'Actares. En même temps, elle reste impliquée dans divers scandales, affaires judiciaires ou pratiques contraires à l'éthique – notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et les relations avec les parties prenantes. Une controverse récente, qu'Actares a abordé une nouvelle fois dans le cadre de son dialogue avec Nestlé, concerne le taux de sucre plus élevé dans les aliments pour bébés vendus dans les pays pauvres que dans ceux vendus dans les pays riches. Compte tenu des conséquences sur la santé, Actares s'est montrée préoccupée par cette pratique et a exigé de Nestlé qu'elle propose des produits contenant moins de sucre partout dans le monde.

Passage de la Confédération à l'entreprise: critère plus strict

À partir du début 2026, Actares a renforcé son critère relatif aux conflits d'intérêts potentiels des membres des conseils d'administration. Elle exige désormais une période de transition d'au moins deux ans pour tout passage de l'administration fédérale, du Conseil fédéral, d'une instance de contrôle de la Confédération ou de la Banque nationale suisse (BNS) au conseil d'administration d'une entreprise cotée en bourse. Ce nouveau critère a été

«Sans validation externe, les objectifs de réduction du secteur financier perdent en crédibilité.»

appliqué pour la première fois lors de la nomination de Thomas Jordan au conseil d'administration de Nestlé. Actares s'est opposée à cette nomination, car moins de deux ans s'étaient écoulés depuis sa démission en tant que président de la BNS. (En revanche, Actares a approuvé sa réélection au conseil d'administration de Zurich Insurance Group, car le critère renforcé n'existait pas encore au moment de son élection en 2025).

La présentation des rapports non financiers s'est améliorée dans certaines entreprises (même si ce n'est pas le cas de toutes). Beaucoup publient désormais des rapports annuels intégrés réunissant en un seul endroit toutes les informations pertinentes sur les questions financières et non financières. On constate de moins en moins le renvoi du rapport financier vers le site web, qui renvoie à son tour vers un autre rapport, et ainsi de suite – obligeant à rassembler les informations provenant de différentes sources. Le reporting consolidé constitue un progrès dans les pratiques en matière de publication, même si ce seul élément ne suffit pas à améliorer la substance de celui-ci ou la performance en matière de durabilité. De ce fait, Actares a rejeté, au cours de la dernière saison, les rapports non financiers de 13 des 20 entreprises du Swiss Market Index (SMI). Actares attend des entreprises que le rapport non financier – à l'instar du rapport annuel – soit toujours soumis à un vote contraignant. Au cours de la dernière saison, cela n'a été le cas que pour 9 des 20 entreprises.

La fin du «Say on Climate»?

Avec la tendance au reporting intégré, les votes distincts sur le rapport climatique («Say on Climate») devraient eux aussi disparaître. Holcim était jusqu'à présent la seule entreprise à organiser chaque année un tel vote. Désormais, chez Holcim, le rapport climatique ne fait plus l'objet que d'un vote dans le cadre du rapport non financier, mais ce vote est au moins contraignant, contrairement à la procédure consultative prévalant jusqu'à présent. L'analyse par Actares des rapports climatiques des entreprises du SMI montre une situation globale inchangée par rapport aux années passées: dans le détail, on constate certes certains changements, mais dans l'ensemble, la moitié des stratégies climatiques restent insuffisantes en termes de crédibilité ou d'ambition de zéro émission nette.

Holcim, l'une des plus grandes émettrices parmi les entreprises suisses, est en bonne voie en matière de protection du climat. Toutefois, sa stratégie repose en grande partie sur le pari que le recours au captage et au stockage du CO₂ pourra être déployé à une échelle pratiquement illimitée. Actuellement, l'entreprise teste cette technologie dans le cadre de différents projets et est convaincue de pouvoir la déployer à grande échelle à partir de 2030. Actares suivra de près la mise en œuvre de cette stratégie d'un œil critique.

Suite à la scission de ses activités nord-américaines sous le nom d'Amrize, Holcim a recalculé ses émissions et ajusté ses objectifs de réduction. Amrize aurait pu faire de même. Or, après un an d'autonomie, le rapport sur les émissions est incomplet et aucun objectif spécifique à l'entreprise n'a été fixé. C'est une déception pour une scission issue de Holcim.

Le secteur financier prend du retard en matière de protection du climat

On déplore une stagnation, voire un recul, en matière de protection du cli-

mat dans le secteur financier. Les assureurs Swiss Re et Zurich avaient promis depuis longtemps de faire valider leurs objectifs de réduction des émissions par un organisme externe dès qu'une norme spécifique au secteur serait disponible. Après la publication d'une telle norme par la Science Based Targets Initiative (SBTi), les deux entreprises se sont écartées de leur propre engagement sans donner de raisons. Leurs objectifs de réduction perdent ainsi en crédibilité, ce qui est d'autant plus grave que les deux entreprises présentent des lacunes, que ce soit au niveau de la publication des émissions, des objectifs de réduction ou des critères d'exclusion pour les énergies fossiles.

La situation est encore pire chez UBS en matière de protection du climat: un objectif de zéro émission nette couvrant toutes les activités commerciales ou une validation externe des objectifs n'ont jusqu'à présent pas du tout été discutés. De plus, la banque s'est retirée de la Net-Zero Banking Alliance (NZBA), a repoussé l'objectif de zéro émission nette pour les émissions opérationnelles de 2025 à 2035 et a édulcoré l'objectif climatique pour la gestion d'actifs.

Malgré ces reculs, il y a des points positifs à signaler: l'entreprise de logistique Kühne + Nagel s'est fixé un nouvel objectif de zéro émission nette, validé par un organisme externe. 99 % des émissions de l'entreprise proviennent des services de transport externalisés par voie aérienne, maritime et terrestre. Comme celles-ci ne relèvent pas du contrôle direct de Kühne + Nagel et dépendent de percées technologiques (par exemple, les carburants alternatifs), cet objectif de zéro émission nette est très ambitieux – et correspond donc exactement à ce qu'Actares attend des entreprises leaders.

Agenda

Mercredi, 30 sept. 2026

Assemblée des membres

17h15 à la Berner Generationenhaus
(à côté de la gare)

Les membres recevront les détails de l'ordre du jour et du thème de la conférence avec l'invitation.

Lettre ouverte sur la responsabilité des multinationales

Actares soutient l'initiative pour des multinationales responsables qui demande que les multinationales suisses assument les conséquences de leurs actes. Le contre-projet présenté par le Conseil fédéral contient des lacunes problématiques. Une lettre ouverte demande au Conseil fédéral d'apporter les améliorations suivantes au contre-projet:

- la loi doit s'appliquer aux grands négociants en matières premières;
- les raffineries d'or doivent cesser de traiter de l'or sale;
- la vente de pesticides hautement toxiques doit être interdite;
- les multinationales doivent aussi assumer la responsabilité de leur chaîne de valeur en aval, comme par exemple lors de l'élimination des déchets.

Signez dès que possible en vous rendant sur le lien suivant:



<https://responsabilite-multinationales.ch/lettre-ouverte/>

Impressum

Tirage en français: 500 exemplaires / Tirage en allemand: 800 exemplaires / Rédaction, traduction et relecture: Patricia Annen-Etliche, Sophie de Rivaz (Pol.éthique), Christine Lenzen, Christine Meyer (CityTEXT GmbH), Jean-François Rochat, Roger Said / Illustrations: Tomas Fryscak (tomas.studio) / Mise en page: Büro Fax, Winterthur / Impression: Gegendruck GmbH, Lucerne / Actares: case postale, 3001 Berne, tél. 031 371 92 14, info@actares.ch, www.actares.ch

Papier: Rebello, 100 % de vieux papier, ISO 14024



Actares

Actionnaires pour
des entreprises plus
responsables

Avoir son mot
à dire dans les
décisions des
entreprises?

Bien
sûr!

Actares:

- entre en contact avec les entreprises pour qu'elles prennent des décisions dans le sens de la durabilité,
- vous représente pour que soit exercé votre droit de vote aux assemblées générales,
- mène le dialogue avec les directions des entreprises.

Devenez membre maintenant et exigez que les entreprises suisses se comportent de manière responsable!

Abonnez-vous à la newsletter ou collaborez avec nous dans un groupe de travail.



www.actares.ch